



RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01810

Numéro SIREN : 810 769 927

Nom ou dénomination : A.K.N. COUVERTURE-ETANCHEITE-BARDAGE

Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2017 sous le numéro de dépôt 3344

A.K.N. COUVERTURE-ETANCHEITE-BARDAGE

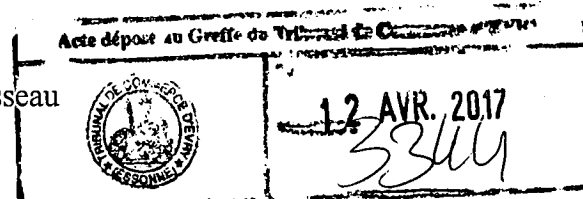
Société par actions simplifiée à associé unique

Au capital de 16 000,00 euros

Siège social :

10 bis Rue Jean Jacques Rousseau
ZAC des Radars
91350 GRIGNY

810 769 927 RCS EVRY



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 3 AVRIL 2017**

Exercice clos le 31 décembre 2016

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 61 936 euros de la manière suivante :

ORIGINE

- Report à nouveau antérieur :	5 663 euro
- Résultat bénéficiaire de l'exercice :	<u>61 936 euros</u>
TOTAL	67 599 euros

AFFECTATION

- A la réserve légale :	933 euros
- A titre de dividendes :	30 000 euros

Soit, 46,87 euros par action

Eligible à l'abattement de 40 %

- Le solde en « Report à nouveau », soit :	<u>36 666 euros.</u>
TOTAL	67 599 euros

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour, après déduction des prélèvements sociaux de 15,5 %, et sauf dispense, du prélèvement fiscal de 21 %.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique déclare qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

Pour copie certifiée conforme
Monsieur Karim ALIANE
Associé unique et Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'K. Aliane', written over a horizontal line.

Certifiée conforme à l'original



S.A. SAKN COUVERTURE-ETANCHEITE
ZAC DES RADARS
10 B RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU
91350 GRIGNY

N° SIRET : 81076992700023

Code NAF : 4399A

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Durée 12 mois

Document établi par :

SAS SOFIE

41 Rue Pierre Brossolette

91130 RISORANGIS

Tel. 01 69 02 77 60

Fax. 01 69 06 08 01

Siret 32236767300041

Désignation de l'entreprise		S.A.S AKN COUVERTURE-ETANCHEITE		ZAC DES RADARS		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		10 B RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU		91350 GRIGNY			
Numéro SIRET *		8 1 0 7 6 9 9 2 7 0 0 0 2 3					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		7	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122016		31122015	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	14 659	030	5 550	9 109	4 000
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	14 659	048	5 550	9 109	4 000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	38 786	070		38 786	
		072	24 444	074		24 444	21 388
	Valeurs mobilières de placement	080	100	082		100	
	Disponibilités	084	94 028	086		94 028	29 742
	Charges constatées d'avance *	092	229	094		229	
	Total II	096	157 587	098		157 587	51 130
	Total général (I + II)	110	172 246	112	5 550	166 696	55 130
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		16 000		9 000	
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		667			
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		5 663			
	Résultat de l'exercice	136		61 936		13 330	
	Provisions réglementées	140					
Total I	142		84 267		22 330		
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		40 906			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172		41 524		32 799	
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		82 429		32 799		
Total général (I + II + III)				180	166 696	55 130	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	10 659	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: <u>S.A.S AKN COUVERTURE-ETANCHEITE</u>		Néant ☐		
A - RESULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122016		
				Exercice N-1 clos le 31122015		
				1		
				2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210		
	Production vendue	biens	dont export et livraisons	215	214	
		services *	intracommunautaires	217		
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				
	Production stockée *			218	383 195	
	Production immobilisée *			222	57 760	
	Subventions d'exploitation reçues			224		
Autres produits			226			
			230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	383 196	57 760	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	13 023	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	207 936	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	482	244	1 836
	Rémunérations du personnel *			250	46 417	17 531
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	23 428	7 308
	Dotations aux amortissements *			254	5 550	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }			262		
	Total des charges d'exploitation (II)			264	298 189	42 259
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	85 007	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	29	
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294		
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	2 259
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	20 840	2 171
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	61 936	
B - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	61 936	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	20 840	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	2 259
		Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)		249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991		
	Divers* ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
			Créance due au report en arrière du déficit	346		
			Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		
	RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS			352	83 485	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360		
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS				370	83 485	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2017

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>S.A.S AKN COUVERTURE-ETANCHEITE</u>						Néant ☐ *			
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	9 945	444		446	9 945		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	4 000	462	714	464		466	4 714		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	4 000	492	10 659	494		496	14 659		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	3 315	534		536	3 315		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552	2 235	554		556	2 235		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572	5 550	574		576	5 550		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).						591					
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉRÉGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : S.A.S AKN COUVERTURE-ETANCHEITENéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉRÉGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉRÉGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		
				780			

II DÉFICITS REPORTABLES		III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits imputés	983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996
Déficits reportables	984	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA	
Déficits de l'exercice	860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
Total des déficits restant à reporter	870	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art.L.3113-1 et L.3211-1 du Code des Transports)	800 ☐

VI DIVERS	
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378 5 936
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 166 696 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 383 224 euros et un total charges de 321 288 euros, dégageant ainsi un résultat de 61 936 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2016 et finit le 31/12/2016.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.